

1. Identification

Identificateur de produit	VALBAZEN® (Albendazole) suspension
Autres moyens d'identification	
Synonymes	VALBAZEN® * Albendazole suspension * Valbazen® For Cattle * VALBAZEN® SUSPENSION * Valbazen® Ultra
Usage recommandé	Produit vétérinaire utilisé comme agent anti-ver (anthelminthique)
Restrictions d'utilisation	Non destiné à l'usage humain
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la compagnie (É-U)	Zoetis Inc. 10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (USA)
Centre antipoison et de toxicomanie Rocky Mountain	1-866-531-8896
Département de soutien aux produits / soutien technique	1-800-366-5288
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
Nom de la compagnie (CA)	Zoetis Canada Inc. 16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
Adresse courriel	soutienauxproduits@zoetis.com
Département de soutien aux produits	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2 (glande surrénale, organes de formation du sang, foie, Système reproducteur)
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes (glande surrénale, organes de formation du sang, foie, Système reproducteur) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL ET DE LA PEAU.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Albendazole		54965-21-8	7-12
Glycérol		56-81-5	<10
Potassium sorbate		590-00-1	<10
Benzoic acid		65-85-0	<1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Légère irritation cutanée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Les effets adverses observés incluent des troubles gastrointestinaux, des étourdissements et des maux de tête.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. S'assurer une ventilation adéquate. Ventiler la zone contaminée. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer toutes les sources d'ignition.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Utiliser cette substance sous ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. @ 15-30 °C (59-86 °F). Protéger du rayonnement solaire. Ne pas laisser le matériel geler. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Zoetis

Composants	Type	Valeur
Albendazole (CAS 54965-21-8)	TWA	200 µg/m ³

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (CAS 56-81-5)	TWA	3 mg/m ³	Brouillard respirable.
		10 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m ³	Brouillard.

Composants	Type	Valeur	Forme
Glycérol (CAS 56-81-5)	TWA	10 mg/m3	Brouillard.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
Analyse des risques par niveaux de contrôle	Non disponible.		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).		
Protection de la peau			
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les gants étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.		
Autre	Porter un vêtement de protection approprié. Les vêtements de protection étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.		
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques, masque complet et filtre contre la poussière et les aérosols.		
Dangers thermiques	Sans objet.		
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants		

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Suspension liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	4 - 5.3
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	0.53 mg/l (@ 25C/77F, pH 7)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	1 - 1.4

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la congélation
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Les produits de décomposition thermiques peuvent inclure oxydes de carbone, azote et soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Albendazole	Espèces: Lapin Gravité: non irritant
Benzoic acid	Espèces: Lapin Gravité: Suave
Glycérol	Espèces: Lapin Gravité: Suave
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Benzoic acid	Espèces: Lapin Gravité: Extrême
Albendazole	Espèces: Lapin Gravité: non irritant
Glycérol	Espèces: Lapin Gravité: Suave
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Légère irritation cutanée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Les effets adverses observés incluent des troubles gastrointestinaux, des étourdissements et des maux de tête.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Peut être nocif par inhalation. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Composants

Espèces

Résultats d'épreuves

Albendazole (CAS 54965-21-8)

Aiguë

Orale

DL50

Rat

> 1320 mg/kg

Souris

> 3000 mg/kg

Chronique

Orale

DSENO

Chien

5 mg/kg/j., 6 mois (Target organs: Blood forming organs, Rein , Foie , Système reproducteur féminin , Male reproductive system)

Rat

20 mg/kg/j., 28 mois (Not carcinogenic)

Souris

400 mg/kg/j., 25 mois (Not carcinogenic)

Subaiguë

Orale

DSENO

Chien

4 mg/kg/j., 4 semaines (Target organs: Adrenal gland, Organes de formation du sang , Sang , Male reproductive system)

Rat

25 mg/kg/j., 4 semaines (Target organs: Adrenal gland, Organes de formation du sang , Système reproducteur male , Spleen)

Subchronique

Orale

DSENO

Rat

30 mg/kg/j., 3 mois (No effects at maximum dose)

Souris

20 - 40 mg/kg/j., 90 Jours M-F (Target organs: Liver)

Benzoic acid (CAS 65-85-0)

Aiguë

Inhalation

CL50

Rat

> 0.026 mg/l, 1 heures

Orale

DL50

Rat

2350 mg/kg

1700 mg/kg

Potassium sorbate (CAS 590-00-1)

Aiguë

Orale

DL50

Rat

4340 mg/kg

Souris

3800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Corrosivité

Albendazole

Espèces: Lapin

Gravité: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Contact avec les yeux

Benzoic acid

Espèces: Lapin
Gravité: Extrême

Albendazole

Espèces: Lapin
Gravité: non irritant

Glycérol

Espèces: Lapin
Gravité: Suave**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant**

Glycérol (CAS 56-81-5)

Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.**Sensibilisation cutanée**

Albendazole

Buehler
Espèces: Cobaye
Gravité: négatif**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Mutagénicité

Albendazole

In Vitro Chromosome Aberration
Résultat: négatif
Espèces: Cellules d'ovaire du hamster chinois (CHO)Mutagénicité bactérienne (Ames)
Résultat: négatif
Espèces: SalmonellaMutagénicité de la cellule mammalienne (lymphome de souris)
Résultat: négatif
Espèces: Souris**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Effets sur le développement

Albendazole

30 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Aucun effet à une dose maximale
Résultat: DSENO
Espèces: Souris
Organe: Orale5 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Toxicité pour le développement
Résultat: DSENO
Espèces: Lapin
Organe: Orale6 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Toxicité pour le développement
Résultat: DSENO
Espèces: Rat
Organe: Orale**Reproductivité**

Albendazole

1 mg/kg/j. Reproduction et fertilité, négatif
Résultat: DSENO
Espèces: Rat
Organe: Orale

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes (glande surrénale, organes de formation du sang, foie, Système reproducteur) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Albendazole (CAS 54965-21-8)	CE50	Daphnia magna (Water Flea) 0.024 mg/L, 48 heures Pseudokirchneriella subcapitata (Green Alga) > 0.42 mg/L, 72 heures
Benzoic acid (CAS 65-85-0) Aquatique		
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis) 180 mg/l, 96 heures
Glycérol (CAS 56-81-5) Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 51000 - 57000 mg/l, 96 heures

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Albendazole 3.06, Log D @ pH 7.4

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

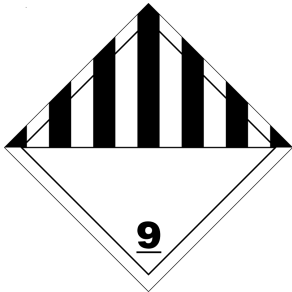
UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Albendazole)
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	Yes
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

UN number	UN3082
UN proper shipping name	Environmentally hazardous substances, liquid, n.o.s. (Albendazole), MARINE POLLUTANT (Albendazole)
Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	Yes
EmS	F-A, S-F
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

IATA; IMDG



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG. À partir du 1er janvier 2015, les matières à transporter qui sont classées pour le transport uniquement en tant que polluants marins et qui sont conditionnées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 litres max. pour les liquides ou ayant une masse nette, par emballage simple ou emballage intérieur, de 5 kilos max. pour les solides ne sont PAS soumis aux réglementations sur le transport de l'OACI/IATA, de l'IMDG ou de l'ADR, sous réserve que les conditions générales d'emballage définies dans ces réglementations soient satisfaites. Consulter les réglementations OACI/IATA A197, IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375. Se référer à la réglementation des marchandises dangereuses en vigueur pour plus d'informations. Transport conformément aux conditions des organismes appropriés de réglementation.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations**Date de publication** 28-Avril-2017**Version n°** 01

Avis de non-responsabilité Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la révision Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Informations relatives au transport : Informations sur le transport des matières
GHS: Qualificateurs